

DRAAF DREAL Normandie	<b>Synthèse des discussions et relevé de décisions (RD)</b>	Service	SRN/BEMA
		Rédigé par	Marie THOMAS Véronique FEENY-FEREOL
		Version	1
	Groupe de Concertation n°3 du 19 septembre 2023 Elaboration du 7 <sup>ème</sup> programme d'actions régional (PAR 7)	Véifié par	Olivier MORZELLE
		Validé et transmis par	
		Date	19/01/2024
\\donnees.dreal-norm.ad.e2.rie.gouv.fr\services\SRN\BEMA\BARIE\04_UCA\06_Poll_Diff\01_Nitrates\03_Regional\03-ElaborationProjetPAR\ElaborationPAR7\GroupeDeConcertation\GC3\20240129_RD_GC3Nitrates_19122023.odt			
Document joint	Diaporama		

## 1. Membres du groupe de concertation présents et excusés

Présents (Structure - Prénom NOM)	<p>Agence de l'eau Seine-Normandie ( Jérôme RATIARSON)  ARVALIS (Maëlle LEBRAS)  ARS (Sylvie HOMER)  ASP (Gaetan BEAUCAMP)  Coopérative Agricole (Chloé MAHIEUX)  CRAN (Claire COGNIEN – Hélène LALLEMAND - Odile TAUVEL)  DDT(M) 14 (Florence HUBERT-GILLE)  DRAAF (Chris VAN VAERENBERGH – Marie-Hélène ARNOUX – Marie THOMAS)  DREAL (Olivier MORZELLE – Sandrine PIVARD – Frédéric BIZON – Véronique FEENY-FEREOL)  Elu CRAN (Eric CHANU - Régis CHOPIN – Geoffroy DE LESQUEN - Stéphane DONCKELE - Philippe FAUCON)  Fédération de pêche de l'Orne (Jean-Paul DORON)  FRSEA (Sylvain DEYLIE – Daniel COUCKUYT – Stéphane GUESDON)  JA Normandie ( Emmanuel ROCH)  La Coopération Agricole de l'Ouest - Normandie (Laure FIGEUREU-BIDAUD)  NATUP COOP (Léonie DELIEZ)  OFB (Virginie PERNEL)  SIDESA (Samuel LEGOIS - Héloïse LIGNY)  STUDEIS (Mathilde KUEFFER)  Terre Innovia (Jean LIEVEN)  UFC Que choisir (Alain ROUZIES)</p>
Excusés (Structure - Prénom NOM)	<p>Agrobiosciences (Pierre-Yves BERNARD)  Conseil départemental de l'Eure (Caroline PIVAIN-BRONNAZ)  Conseil départemental de Seine Maritime (Bertrand BELLANGER)  Conseil départemental de l'Eure (Alexandre RASSAERT)  Conseil départemental de la Manche ( Alexandra DAVID – Jean MORIN)  DDT 61 (Denis GANDIN)  DDTM 76 ( Arnaud IZABELLE)</p>

## 2. Présentation du diaporama et discussions

### Ordre du jour

1. Point sur le calendrier d'élaboration du PAR 7
2. Bilan des points de non convergence en groupes techniques
3. Poursuite des travaux et calendrier

DREAL	<p><b>Éléments d'introduction par Sandrine PIVARD</b></p> <p>Les dernières actualités du plan « eau », du plan « santé » et de la COP montrent de nombreux points de convergences vers les enjeux liés à l'eau.</p> <p>Remerciements de la présence des participants à ce troisième Groupe de Concertation, qui clôt la phase d'élaboration du projet d'arrêté du programme d'action nitrates (PAR7) normand.</p> <p>L'objet de la réunion est de présenter les points de convergence et de non convergence des échanges techniques en cette fin de phase de concertation afin de présenter un projet de PAR7 au préfet de région, qui fera l'arbitrage final.</p> <p>Il est proposé de laisser un délai de 3 semaines à la suite de cette réunion pour que les participants expriment les points importants avant la finalisation du PAR7.</p> <p>Présentation de l'ordre du jour en 3 parties</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Points d'informations sur les différentes phases d'élaboration du PAR 7</li> <li>2. Retours des groupes techniques</li> <li>3. Poursuite des travaux et calendrier</li> </ol>	Diapos 1 à 3
DREAL	Y a -t- il des déclarations ou souhaits de prise de parole ?	
Fédération de pêche de l'Orne	Inquiétude liée à la récente déclaration de la FNSEA du 5 décembre concernant l'absence d'augmentation de la redevance agricole pour les pollutions diffuses ce qui est un mauvais signal pour le public. En effet, pour l'équilibre financier du plan « eau », une augmentation des redevances des consommateurs sera probablement nécessaire.	
UFC Que Choisir	Les associations de consommateurs seront très attentives aux conditions de dérogations à la réglementation nitrates prévues dans le PAR. Que Choisir est d'accord avec la déclaration de M DORON et regrette que les décisions prises soient contraires aux intérêts des consommateurs.	
Elu CRAN	Les changements de mode de production sont réels mais difficiles à opérer. Ces changements nécessitent l'adhésion aussi des consommateurs dans leurs modes de consommations. Par ailleurs, les dérogations accordées répondent toujours à des situations exceptionnelles climatiques.	
	<b>1- Points d'informations sur les différentes phases d'élaboration du PAR 7</b>	
DREAL	Les différentes étapes d'élaboration du PAR 7 sont présentées. Le processus de concertation constitue une étape dans l'avancement. Focus sur la concertation préalable du public et sur le rapport d'évaluation environnementale.	Diapos 4 à 8
	<b>2- Retours des groupes techniques</b>	
DREAL	Proposition de balayer sous la forme de carte mentale, toutes mesures discutées lors des différents groupes techniques.	
DREAL	Demande à l'assemblée de noter (numéro de diapositive) au fur et à mesure de la présentation et de retenir les mesures qui pourront être rediscutées dans un second temps en les hiérarchisant.	Diapos 9 à 15
Elu CRAN	<p>Mise en évidence de la forte complexité du programme d'action nitrates et félicite le gros travail déjà réalisé en 6 mois par les échanges de co-construction en groupes techniques.</p> <p>Les points restants à rediscuter pour la profession sont :</p> <p><u>Pour la mesure 1</u> (diapos 19 et 20) : la profession ne veut pas conditionner les dérogations d'épandages sur les couverts d'interculture longue ou sur luzerne à une valeur seuil de reliquat car c'est trop complexe à mettre en œuvre et incompatible avec le calendrier de travail agricole. C'est un point de blocage pour la profession</p> <p><u>Pour la mesure 3</u> : pas de remarques,</p> <p><u>Pour la mesure 7</u> : la profession fait une remarque à propos du zonage différencié</p>	

	<p>entre les mesures (2 zonages à l'échelle départementale) et les ZAR (2 zonages à l'échelle des petites régions agricoles).</p> <p>La profession est d'accord pour fixer une limite entre une zone « Ouest » et une zone « Est » qui s'appuie sur les petites régions agricoles et prend en compte la géologie et le contexte pédo-climatique du territoire. Cette territorialisation pourra être intéressante à l'avenir.</p> <p>Diapo 31 → La date limite concernant la dérogation en cas de faux-semis reste à rediscuter sur la proposition du 1er octobre pour le territoire des petites régions agricoles « Est ».</p> <p><u>En ZAR :</u></p> <p>Diapo 45 → Pour les prairies une attention doit être portée sur la difficulté liée à des règles différentes selon les zonages.</p> <p>Diapo 49 → en ZAR, la profession souhaite intégrer les outils d'aide à la décision.</p> <p>Diapo 51 → sur le territoire des petites régions agricoles « Ouest » : la profession ne souhaite pas ajouter de point réglementaire sur la gestion des haies sur la bande de 10 mètres le long des cours d'eau, à une autre réglementation déjà existante.</p> <p>Diapo 53 → sur le territoire des petites régions agricoles « Est », la proposition de maintenir les repousses de colza durant 8 semaines est incompatible avec le calendrier de récolte et la lutte phytosanitaire contre les altises et les limaces. La profession propose une rédaction de la mesure basée sur une date pivot et un rendement.</p>	
Fédération de pêche de l'Orne	<p>Souhait de revenir sur la Diapo 33</p> <p>Les mesures dérogatoires applicables sur maïs grain sans broyage et sans enfouissement peuvent entraîner dans certains secteurs des phénomènes d'érosion des sols et de la turbidité dans les cours d'eau.</p>	
UFC Que Choisir	<p>Approuve la modification du zonage administratif en un nouveau découpage par petites régions agricoles « Ouest » et « Est ».</p> <p>Demande qu'un travail complémentaire soit effectué concernant la problématique des algues vertes pour laquelle le PAR ne propose pas de mesure.</p> <p>Demande si des remarques faites lors de l'évaluation environnementale pourraient aboutir à une évolution du PAR7 en ce sens et souhaite l'intégration de mesures relatives aux évolutions climatiques.</p>	
DREAL	<p>La DREAL répond que le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) aborde ce sujet et qu'un nouveau plan est en prévision début 2024 en phase de concertation/consultation. Une déclinaison territoriale sera ensuite travaillée.</p> <p>Les organismes de prévisions des crues (SCHAPI) ont précisé – à titre d'illustration de la situation climatique inédite actuelle – qu'à date du 7 décembre, le nombre de jours consécutifs avec un département classé en vigilance orange était de 27 jours (série non terminée à date).</p>	
AESN	<p>Concernant les « bloom algaux » et l'eutrophisation, c'est une question de balance entre l'azote (N) et le phosphore (P).</p> <p>Les apports de phosphore liés aux rejets des stations d'épuration dans les cours d'eau se sont améliorés. Il reste les apports de phosphore liés à l'agriculture qui diminuent faiblement, le P reste stocké dans les sédiments marins. Les « bloom algaux » sont liés aujourd'hui à des problèmes de phosphore contenu dans les sédiments marins et combinés aux flux de nitrates.</p> <p>A l'échelle du bassin, une baisse du taux de flux d'azote a été défini dans la directive cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM)</p> <p>Un bilan sur ce point doit être conforté dans le cadre de l'évaluation environnementale du PAR7, où en sommes-nous par rapport aux trajectoires de 2030 et de 2050 ?.</p>	
Elu CRAN	<p>Exemple dans la baie du Mont Saint Michel où des phénomènes multifactoriels entrent en jeu</p>	
Fédération de pêche de l'Orne	<p>Le PAR doit traiter le sujet de la qualité de l'eau qui est un sujet global en lien avec les algues vertes. La fédération confirme son souhait de ne pas implanter de maïs en zone inondable et attend des mesures de protections.</p> <p>Les phénomènes d'érosion augmentent les fuites de phosphore dans les cours</p>	

	<p>d'eau et les milieux marins. Ils contribuent aux phénomènes d'eutrophisation des masses d'eau. La lutte contre l'érosion est un sujet central, de l'apport des eaux du plateau continental à la mer et dans les eaux douces. Ce sujet doit être traité dans le PAR.</p> <p>Les indicateurs ne font que se dégrader avec l'altération des eaux brutes, il faut agir collectivement, sur des mesures efficaces et partagées.</p>	
Elu CRAN	Cela ne se dégrade pas partout de la même manière	
DREAL	Le choix d'indicateurs efficaces et partagés reste complexe. Obtenir des valeurs de reliquats les plus faibles possibles fait l'objet des discussions du jour à travers les mesures identifiées dans le PAR 7	
Elu CRAN	<p>Après un maïs grain, un blé est généralement implanté. A cause de la récolte tardive, il est impossible d'implanter un couvert d'intercultures. Les maïs sont souvent la seule culture implantable dans ces zones.</p> <p>La responsabilité est collective car c'est une des conséquences du remembrement.</p>	
AESN	L'Agence de l'Eau propose d'apprécier le sujet du maïs/sorgho dans le rapport d'évaluation environnementale. Cette appréciation du sujet par le croisement des données cartographiques (entre localisation des zones à N/P de la convention OSPAR et les zones à forts enjeux ruissellement) permettra de légitimer ou non les dérogations sur le broyage et l'enfouissement du maïs et sorgho grains.	
DRAAF	<p>La ré-implantation des prairies peut être également abordée par rapport aux zones à enjeux ruissellement. Dans ces zones il est possible de solliciter des MAEC prairies.</p> <p>A noter que les problématiques de paiements rencontrées en Bretagne ne sont pas connues en Normandie grâce aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie.</p>	
DREAL	<p>Concernant la mesure 7 : pas de remarque complémentaire.</p> <p>Convergence pour retenir un zonage par petites régions agricoles « Est » et « Ouest » en remplacement des anciennes zones administratives.</p> <p>La discussion reste sur la durée des repousses de colza en interculture courte de 4 à 8 semaines sans convergence des avis.</p>	
Terre-Innovia	Des échanges avec d'autres régions portant sur le point de l'interculture courte colza avec une durée de 8 semaines montrent que cela pose problème pour le nettoyage des sols. Une durée de 6 semaines paraît plus réaliste notamment en cas de conditions de réussite de la culture.	
AESN	Pour la région Centre, cette mesure a été acceptée par la profession avec une durée de 6 semaines.	
CRAN	La profession agricole souhaite négocier une durée dégressive de l'interculture en fonction de la date de la récolte et des conditions de rendement pour éviter les infestations phytosanitaires entre interculture de colza et culture d'hiver de colza.	
Elu CRAN	<p>La profession ajoute qu'une infestation des cultures de colza par les altises induit une baisse de rendements de 4 à 8 quintaux et qu'il faut parfois avoir recours à des traitements par les produits phytosanitaires.</p> <p>La problématique est liée aux périodes de recouvrement entre les parcelles où le colza est encore présent et où le colza vient d'être semé qui doivent être les plus courtes possibles.</p> <p>Cependant, l'approche « santé » est également importante et pose la question de maintenir des cultures et repousses qui amènent des problèmes derrière.</p>	
DREAL	<p>La DREAL conforte la difficulté à concilier les attentes phytosanitaires et les attentes de réduction des nitrates. Sur les dates de semis, il faut de la pluie pour faire lever les graines.</p> <p>La dégressivité de la mesure fait sens, une discussion en interne des services aura lieu sur ce point.</p>	
Fédération de pêche de l'Orne	INRAe précise qu'il faut s'attendre à des baisses de rendements avec le changement climatique pouvant atteindre 30 %, il faut reconsidérer la nature dans son environnement.	
Terre-Innovia	Le calendrier d'épandage sur les ZAR ne prévoit pas l'ouverture de la flexibilité agro-météorologique.	
CRAN	La profession confirme que le travail en Normandie n'est pas abouti pour utiliser la	

	mesure de flexibilité agro-météorologique mais souhaite que cette mesure soit ouverte dans les PAR à venir.	
	<b>Présentation générale des délimitations des zones d'Actions Renforcées (ZAR)</b>	Diapos 36 à 39
DREAL	Présentation des données provisoires issues des réunions départementales ZAR. Sélection de 60 captages matérialisés en 46 zone ZAR. La délimitation des ZAR pourrait évoluer au cours du PAR7, si le zonage des aires d'alimentation de captage évolue. Une quarantaine de captages non classés en ZAR sont identifiés pour être surveillés.	
Fédération de pêche de l'Orne	Demande à ce que soient précisées les proportions d'augmentation du nombre de captages classés en ZAR entre les captages sortant et entrant entre PAR6 et PAR7.	
AESN	Le mode de définition national des ZAR a changé et permet aux régions de retenir en ZAR des captages ayant un P90 <50mg/l, entre PAR 6 et PAR7.	
DREAL	La DREAL précise que le tableau listant les captages permet d'identifier les critères retenus pour le classement ou pas de chacun des captages.	
CRAN	Rappelle que le temps de réponse de la qualité des masses d'eau souterraines en fonction des évolutions des pratiques agricoles de fertilisation, est très variable en Normandie. Il y a des secteurs où le renouvellement de la nappe est proche d'une dizaine d'années.	
AESN	L'agence de l'eau annonce des résultats complémentaires en 2024 suite à des modélisations en zone sédimentaire. Les évolutions pluviométriques plus faibles vont peser sur les transferts des nitrates. Les stocks de nitrates sont encore présents dans les sols (et la zone non saturée), les concentrations vont monter jusqu'à 60 mg/l d'ici à quelques années.	
DREAL	Nous avons pris note de vos remarques, le projet d'arrêté est soumis à l'arbitrage du préfet, chargé de rédiger l'arrêté du PAR 7.	
DREAL	Clôture de la réunion par Olivier MORZELLE qui remercie les participants pour la qualité des débats d'aujourd'hui, qui remercie le travail réalisé avec les partenaires également l'agence de l'eau et l'ARS. Une bonne préparation des sujets lors des réunions des groupes techniques a permis d'aboutir à de nombreux points de consensus.	

Les remarques complémentaires des participants sont attendues pour le 10 janvier, dernier délais.  
A noter qu'il n'y a pas eu de remarques complémentaires

## Réunion Nitrates Mardi 19 décembre 14H00 à 17H00 – Agence de l'eau – Espaces des marégraphes

Structure	Nom	Prénom		Mail	Participe	Signature
TERRES INOVIA	LIEVEN	Jean		j.lieven@terresinovia.fr	OUI	
DEPARTEMENT DE L'EURE	PIVAIN BRONNAZ	Caroline	Responsable de projets protection de la ressource en eau	caroline.pivain-bronnaz@eure.fr	OUI	Excusée
SA Ndi	ROCH	Emmanuel		emmanuelroch@orange.fr	OUI	
SIDESA	LIGNY	H Eloise	Coordinatrice Animation BAC 76	h.ligny@sidesa.fr	OUI	
DEPARTEMENT MANCHE	MORIN	Jean	Président	Sandrine.LAROSE@manche.fr	NON	Excusé
ASP	BEAUCAMP	Gaetan		gaetan.beaucamp@asp-public.fr	OUI	
CCOPERATION AGRICOLE	MAHIEU	Chloé	Chargée d'animation réseau des coopératives Normandes	cmahieu@ouest.lacooperationagricole.coop	OUI	
DEPARTEMENT SEINE MARITIME	BELLANGER	Bertrand	Président		NON	Excusé
DEPARTEMENT DE L'EURE	RASSAERT	Alexandre	Président	secretariat-president@eure.fr	NON	Excusé
DEPARTEMENT DE LA MANCHE	DAVID	Alexandra	Chargée d'actions transverses	alexandra.david@manche.gouv.fr	NON	Excusé
	HUBERT-GILLE	Florence	DDT(M) 14	florence.hubert-gille@calvados.gouv.fr	OUI	
	KUEFFER	Mathilde	STUDEIS	mathilde.kueffer@studeis.com	OUI	
	LIGNY	Héloïse	SIDESA		OUI	
	LEGOIS	Samuel	SIDESA		OUI	
	BERNARD	Pierre-Yves	AGROBIOSCIENCES		NON	Excusé
	GANDIN	Denis	DDT 61		NON	Excusé
	IZABELLE	Arnaud	DDT(M) 76		NON	Excusé
NATUP	DELIEZ	Leonie			OUI	
FD. Protection milieux Aquatiques AESN	DORON	JP	Fédération Ome Sèche	jean-paul-doron@wanadoo.fr	OUI	
	RATIARSON	Jérôme			OUI	
D.F.C.G. LIE CHOISIR ROUEN ARNABES	BOUZIEZ DE BRAS	Alain Maëlle			OUI OUI	
CLANU ENCE						
Club de pêche	CLANU	François			OUI	
CRAN	CHORIN	Régis			OUI	
OFB	BERNEZ	Virginie			OUI	
ASP	BEAUCAMP	Gaetan		gaetan.beaucamp@asp-public.fr	OUI	
STUDEIS	KUEFFER	Mathilde				
REAL Ndie	DORZELLE	Olivier			OUI	
<del>DEBIEZ</del>	<del>HUBERT-GILLE</del>	<del>Florence</del>			<del>OUI</del>	<del></del>
<del>CRAN</del>	TAUVEL	Odile				
LCAO Normandie	FIGEUREL BIDAUD	Laure		laure.figeurel@gnaf.fr	OUI	
CRAN	DONCKELE	Stéphane				
CRAN	COGNEIN	Clara			OUI	
CRAN	LALLEMAND	Aurélie			OUI	
FRSEA	DELYE	Sylvain			OUI	
CRAN	de LESQUEN	Geoffroy			OUI	
FRSEA	COUCKURT	Daniel			OUI	
CRAN	FAUCON	Philippe			OUI	